

Présidence du Conseil départemental du Val d'Oise

Cergy, le 27 avril 2018

Communiqué de presse

PLAN ANTI-BOUCHONS

Début des concertations publiques pour le carrefour de la Patte d'Oie et la déviation de la RD14 à Chapelle-en-Vexin

Les élus du Département réunis ce vendredi 27 avril, en Assemblée départementale autour de Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise, ont voté les modalités des concertations publiques concernant le carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay et la déviation de la Chapelle-en-Vexin.

Déviation de la RD14 à la Chapelle-en-Vexin

Le projet de déviation de la Chapelle-en-Vexin, datant de 1974, a été adopté par l'Assemblée départementale le 19 mai 2017 suite à des études approfondies menées par la majorité départementale actuelle. Les objectifs de la déviation sont multiples :

- Restitution de l'unité du village aujourd'hui traversé par la RD14 par 12 700 véhicules par jour dont 10% de poids lourds
- Accroissement du niveau de service et de fluidité du trafic en le détournant de la zone agglomérée
- Sécurisation des déplacements piétonniers
- Réduction des nuisances aux riverains.

Le tracé proposé équivaut à un montant total de 8 millions d'euros (HT) dont 5,5 millions financés par le Département. Dans ce cadre, une concertation publique est mise en place du 14 mai au 16 juin 2018 pour une mise en service en 2022. Une réunion publique se tiendra le jeudi 24 mai à 19h30 à la Salle des Fête de la Chapelle-en-Vexin.

« La déviation attendue de longue date sur la Chapelle-en-Vexin, permise, avec le concours de la Région, grâce aux réunions et aux échanges entre la mairie et les riverains ainsi qu'aux études menées, permet de proposer un projet favorable et profitable à tous » a souligné Yannick Boëdec, Conseiller départemental du Val d'Oise, délégué aux Routes.

Carrefour de la Patte d'Oie : Offrir une desserte de qualité aux usagers

Le Carrefour de la Patte d'Oie, formé par la jonction des RD14, RD 392 et RD 106, connaît une circulation très dense avec en moyenne 58 500 véhicules par jour. Le projet a été adopté par l'Assemblée départementale le 19 mai 2017 pour un montant de 14,3 millions (HT) dont 10 millions (HT) budgétés sur la période 2016-2020, financé à 50% par le Département et 50% par la Région Île-de-France.

Les objectifs de la déviation sont multiples :

- Rétablissement et garantie de la fluidité du trafic routier
- Offrir une desserte de qualité vers les commerçants
- Aménagement routier en faveur de tous les modes de transport

Dans ce cadre, une concertation publique est mise en place du 28 mai au 30 juin 2018 pour une mise en service en 2023. Une réunion publique se tiendra le mercredi 30 mai à 19h30 au centre de Loisirs du Bois des Fontaines à Herblay.

« Nous avons la chance et la fierté d'avoir sur le territoire du Val d'Oise la 2^{ème} zone commerciale la plus importante de France, zone très prisée. Le réaménagement de ce carrefour fait l'objet d'un consensus unanime tant de la part des usagers, des élus que des commerçants » précise Philippe Rouleau, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise délégué aux Transports.



Contact presse :

Marine Pivert
Responsable des relations presse
marine.pivert@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).